

RCS : TARBES
Code greffe : 6502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00275
Numéro SIREN : 434 260 840
Nom ou dénomination : @COM.SOFEC-PYRENEES

Ce dépôt a été enregistré le 04/02/2021 sous le numéro de dépôt 392

C.A.C.L. S.A.S

*Expert-comptable
Commissaire aux comptes*

@COM.SOFEC-PYRENEES

Société à responsabilité limitée au capital de 8.600 euros

Siège social : 1 rue Lupau

65000 TARBES

434 260 840 RCS TARBES

**Rapports du commissaire à la transformation
Sur la transformation de la société à responsabilité limitée
@COM.SOFEC-PYRENEES
En société par actions simplifiée**

SAS au capital de 4.000€ RCS CAHORS 832 362 958

Inscrite à l'ordre des experts comptables de Toulouse

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes rattaché à la CRCC d'QUERCY ROUEGUE

Chemin du château GAILLAC 46160 CAJARC – Tél 06.07.01.99.86 Evelyne.mallet@wanadoo.fr

SIRET 832 362 958 00015 – N° intracommunautaire FR38832362958

C.A.C.L. S.A.S

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

@COM.SOFEC-PYRENEES

Rapports du Commissaire à la transformation sur la transformation de la société en SAS

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 21 décembre 2020, nous avons établi le présent rapport afin

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30/06/2020, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 2.711.908€, un Bénéfice net de 231.743 €, des capitaux propres de 730.869€.

Ces comptes ont été établis par votre expert-comptable dans le cadre d'une mission de présentation des comptes annuels. Nous avons appuyé notre approche dans le respect des conditions d'utilisation de ses travaux professionnels.

C.A.C.L. S.A.S

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

L'actif est principalement constitué :

- d'actif immobilisé pour 2.377.994 euros, dont 1.956.304 euros d'immobilisations incorporelles
- des stocks pour 2.410 euros,
- de créances clients pour un montant de 975.271 euros,
- de créances et autres pour un montant de 40.185 euros,
- de trésorerie disponible d'un montant de 834.718 euros,
- et de charges constatées d'avance pour un montant de 7.898 euros.

Quant aux postes de passif, ils concernent :

- des capitaux propres d'un montant de 730.869 euros décomposés en :

• Capital social :	8.600 €
• Prime d'émission	72.540 €
• Réserve légale :	800 €
• Autres réserves :	417.187 €
• Résultat :	231.743 €

- des emprunts auprès des établissements de crédit à hauteur de 1.191.352 euros
- des emprunts et dettes financières divers à hauteur de 134 euros
- des dettes fournisseurs à hauteur de 186.319 euros
- des dettes fiscales et sociales pour un montant de 649.671 euros
- des autres dettes pour 793.395 euros
- et des produits constatés d'avance pour 686.736 euros.

L'assemblée générale d'approbation des comptes clos le 30 juin 2020 en date du 21 décembre 2020 a approuvé les comptes.

Vous nous avez confirmé que vous n'aviez pas connaissance d'événements intervenus postérieurement à la date du 30 juin 2020 et, à la date de ce rapport, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au covid-19, d'événements de nature à affecter de manière significative le montant des capitaux propres de la société.

Dans ce contexte, la situation de la société n'appelle pas d'observations particulières, notamment au regard de la continuité de l'exploitation.

C.A.C.L. S.A.S

*Expert-comptable
Commissaire aux comptes*

@COM.SOFEC-PYRENEES

Rapport du Commissaire à la transformation sur la transformation de la société en SAS

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Cajarc, le 27 janvier 2021



Evelyne MALLET
Commissaire à la transformation